

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

K3D sarl
MOUSTIBAC GR
DECEMBRE 2023

SECTION 1 - Identification de la substance/ du mélange et de la société

1.1 Identificateur de produit

Nom de la substance : MOUSTIBAC GR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Granulés larvicide moustiques pour les bassins, mares et eaux stagnantes.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : K3D

Rue : 31 allée de la Poste

Code postal/Ville : 42470 ST SYMPHORIEN DE LAY

Pays : France

Téléphone : 0474052556

Email : Info@k3d.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Société/Organisme : INRS / ORFILA

<http://www.centres-antipoison.net>.

+33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2 - Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation

2.2 Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger (CLP) : /

Mention d'avertissement (CLP) : /

Mentions de danger (CLP) : /

Conseils de prudence (CLP) :

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301 + P311 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient en déchetterie ou par un organisme agréé. Utiliser les produits Biocides avec précautions.

Phrases supplémentaires :

EUH 208 : Contient du Bacillus thuringiensis. Peut produire une réaction allergique. Contient 2,86% de Bacillus thuringiensis et 0,01% de Géraniol (CAS 106-24-1)

Produit Biocide TP 18

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable

Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3 - Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce mélange ne contient pas de substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (CE) n° 1272/2008, affecté à une limite d'exposition communautaire au travail, classé comme PBT/vPvB ou inclus dans la liste des candidats. Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié. La substance ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

3.2 Mélanges

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bacillus thuringiensis sous-espèce israelensis, sérotype H14, souche AM65-52	(N° BAS) 5	2.86	/
GERANIOL	(N° CAS) 106-24-1 (N° CE) 203-377-1	0.01	Skin Irrit. 2 - H315 Skin Sens. 1 - H317 Eye Dam. 1 - H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

SECTION 4 - Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

SECTION 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : - agents chimiques secs - dioxyde de carbone (CO2) - eau pulvérisée ou brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.3 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes. Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité. Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface

SECTION 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur)

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

SECTION 7 - Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée

SECTION 8 - Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue

Pas de données disponibles

Remarque : Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux. Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP : Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

SECTION 9 - Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Solide en granulés

Couleur : Pas de données disponibles

Odeur : Pas de données disponibles

Seuil d'odeur : Pas de données disponibles

pH : +/- 5.50

Point de fusion/congélation : Pas de données disponibles

Point d'ébullition : Pas de données disponibles

Point éclair : Pas de données disponibles

Taux d'évaporation : Pas de données disponibles

Inflammabilité : Pas de données disponibles

Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Pas de données disponibles

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Pas de données disponibles

Densité relative : 0.40 - 0.50 g/ml

Solubilité dans l'eau : Soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) : Pas de données disponibles

Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles

Température de décomposition : Pas de données disponibles

Viscosité : Pas de données disponibles

Propriétés explosives : Pas de données disponibles

Propriétés comburantes : Pas de données disponibles **Solubilité dans d'autres solvants** : Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique : Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité : Pas de données disponibles

SECTION 10 - Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.4 Conditions à éviter

Eviter : - la formation de poussières - la chaleur - l'exposition à la lumière Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : - monoxyde de carbone (CO) - dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11 - Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation

Le produit n'est pas classé. Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Cancérogénicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé. Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles Substances : Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12 - Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances : Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances : Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange : Pas de données disponibles

Substances : Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles

12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

SECTION 13 - Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque : Pour le recyclage, contacter le fabricant.

SECTION 14 - Informations relatives au transport

Numéro ONU : Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

Nom d'expédition des Nations unies : Non réglementé.

Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé.

Groupe d'emballage : Non réglementé.

Dangers pour l'environnement : Non réglementé.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non réglementé.

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI : Non réglementé.

SECTION 15 - Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) : Type de produit (Biocide) 18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003. Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK) : WGK 2 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws) : Comporte un danger pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

SECTION 16 - Autres informations

Indication des changements : Non applicable (première édition de la FDS).

Texte intégral H et EUH

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

EUH208 Contient . Peut produire une réaction allergique.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une

description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données : Aucune donnée disponible.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans HazCom 2012 : La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 14, règlement (UE) n°2020/217.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le SGH

Conseils de formation Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 22/12/2023

Date de version : 22/12/2023

Date d'impression : 26/12/2023

